

AOÛT  
2014

# L'EQUIPE CONDUITE & DISCIPLINE

---

Journal No.3 Q3 2014

Dans cette édition :

Focus : sensibilisation de la population locale

Statistiques : population locale et personnel MINUSMA

Normes communes sur l'EAS

{CDT}



**MINUSMA**

---

L'équipe Conduite & Discipline



90074282



minusma-cdt@un.org



<http://bit.ly/minusma-cdt>



CDT a rencontré les associations de femmes de Tombouctou, juin 2014

## Sensibilisation auprès de la population locale

Dans ce troisième bulletin d'information trimestriel, CDT vous présente ses activités de sensibilisation auprès de la population à Bamako et au nord du Mali.

La sensibilisation auprès des communautés locales passe par des rencontres avec les chefs religieux et de quartiers, des écoles, des ONGs et autorités locales à Bamako, Gao, Tombouctou, et Mopti afin de les informer sur les normes de conduite des Nations Unies, du Code de Conduite de la MINUSMA, et du type de comportement attendu de la part du personnel de la Mission. La population locale est également informée des mécanismes de transmission des allégations de mauvaise conduite, et du type d'assistance que la MINUSMA offre aux victimes.



Sensibilisation des autorités locales, poste de police de Tombouctou, juin 2014

CDT a également organisé des séances de sensibilisation auprès de six agences de l'ONU, du Comité International de la Croix Rouge et de la Croix Rouge malienne à Tombouctou et Mopti sur les normes de conduite des Nations Unies.



## “ EDITO ”

« La sensibilisation auprès de la population locale est au cœur des activités de l'Equipe Conduite et Discipline (CDT). Ainsi notre équipe organise régulièrement de tels évènements aussi bien à Bamako que dans les régions du nord Mali »

**Anne Favreau, Chief CDT**



Rencontre de CDT avec le Maire de la ville de Tombouctou, juin 2014

## Interview

**Mrs Ben Barka Fatoumata ALBADIA**

**Directrice régionale de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant à Tombouctou**

**Q.** Quel a été l'impact de la campagne que mène CDT sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et autres types de mauvaise conduite de la part du personnel de la MINUSMA à Tombouctou ?

**R.** La campagne de l'équipe a permis de faire comprendre aux femmes les missions de la section Conduite et Discipline. Toute personne avec des arguments et des informations valides peut se plaindre contre la mauvaise conduite du personnel de la MINUSMA. Les femmes ignoraient ce fait mais ont apprécié la démarche.

Les participantes ont rassuré les formateurs de CDT qu'elles feraient la restitution auprès de leurs membres. Elles ont aussi souhaité que ce type de rencontres soit multiplié.



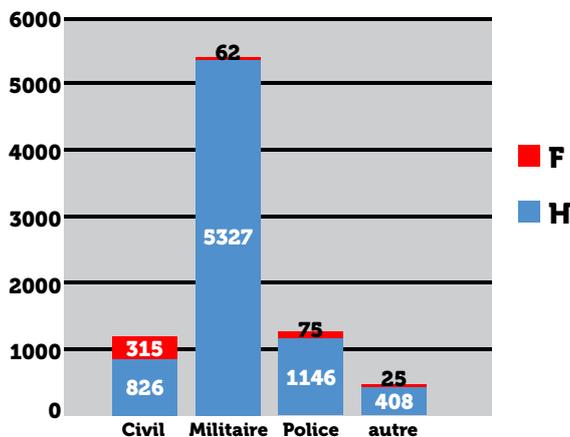
# Statistiques

Le tableau ci-dessous montre le nombre total de membres de la population locale sensibilisés par notre équipe à ce jour :

Région	Population locale informée		Formateurs locaux formés		Total
	H	F	H	F	
Bamako	378	166	14	3	<b>561</b>
Gao	490	463	30	8	<b>991</b>
Tombouctou	90	100	22	5	<b>217</b>
Mopti	146	79	19	8	<b>252</b>
<b>Total Général</b>	<b>1104</b>	<b>808</b>	<b>85</b>	<b>24</b>	<b>2021</b>

## Formation du personnel de la MINUSMA :

Depuis sa mise en place au mois d'août 2013, CDT a déjà formé plus de 8000 membres du personnel de la mission. Voici les statistiques des formations dispensées par CDT, par genre et par composante :



## Les normes communes en matière d'exploitation et d'abus sexuels

Les Nations unies appliquent une politique de tolérance zéro envers l'exploitation et les abus sexuels :

- Il est interdit au personnel de la MINUSMA de commettre des actes d'exploitation et d'abus sexuels.
- Il est interdit de s'engager dans toute forme d'activité sexuelle avec un enfant, d'utiliser des enfants ou des adultes pour offrir des services sexuels à autrui ou
- Offrir de l'argent, un emploi, des biens ou services en échange de faveurs sexuelles.



## Mauvaise conduite

Comment dénoncer une allégation de mauvaise conduite ?

Pour dénoncer une allégation de mauvaise conduite

- **Dénoncer auprès de CDT dès que les incidents se produisent ;**
- **Fournir autant de détails que possible.**
- **Ne pas faire de fausses allégations ;**

## Documents utiles et autres outils

- Code de Conduite de la MINUSMA, Août 2013
- ST/SGB/2003/13 Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels
- ST/SGB/2008/5 Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir
- « To Serve with Pride » : Film ayant pour but de sensibiliser les Nations Unies et le personnel associé sur l'impact de l'exploitation et les abus sexuels sur les individus et les communautés. Il fournit des informations claires sur les obligations de toutes les personnes au service de l'ONU, il est disponible : <http://www.pseataaskforce.org/>  
Ces documents sont disponibles sur demande auprès du CDT/



**MINUSMA** L'équipe Conduite & Discipline



90074282



minusma-cdt@un.org

W <http://bit.ly/minusma-cdt>

